

EPREUVES	DATES OU PERIODES	HORAIRES METROPOLE	HORAIRES GUADELOUPE
E1 – Culture Audiovisuelle et Artistique (CAA)			
a) Catégories 1 et 2 : CCF <ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} situation d'évaluation (durée conseillée 2 h 30 min) avant la fin du premier semestre de la 2^{ème} année. 2^{nde} situation d'évaluation (durée conseillée 3h) le plus tard possible au cours de la 2^{ème} année et avant les épreuves écrites. 	A fixer en établissement		
b) Catégorie 3 : Epreuve ponctuelle écrite (4 h + 30 min de lecture et de visionnement des documents)	Mercredi 27 mai 2020	13h30 - 18h00*	7h30 - 12h*
E2 – Anglais			
a) Catégories 1 et 2 : CCF <ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} situation d'évaluation (durée 30 min maxi sans préparation) au cours du 2^{ème} trimestre de la 2^{ème} année. 2^{nde} situation d'évaluation (15 min maxi + 30 min de préparation) au cours du 2^{ème} et du 3^{ème} trimestres de la 2^{ème} année. 	A fixer en établissement		
b) Catégorie 3 : Epreuve ponctuelle	A fixer par chaque académie		
E3 – Environnement économique, juridique et technologie des équipements et des supports (EEJTES) – Option Gestion de production			
Toutes catégories : Epreuve ponctuelle écrite (6 h)	Mardi 26 mai 2020	12h - 18h00**	6h30 - 12h00**
E3 – Physique et technologie des équipements et des supports (PTES) – Options Métiers de l'image, Métiers du son, Techniques d'ingénierie et exploitation des équipements, Montage et postproduction			
Toutes catégories : Epreuve ponctuelle écrite (6 h)	Mardi 26 mai 2020	12h - 18h00**	6h30 - 12h00**
E4 – Technique de mise en œuvre (TMO)			
a) Catégories 1 et 2 : CCF <ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} situation d'évaluation (durée 4 h) dans le 2nd semestre de la 1^{ère} année et avant les épreuves écrites. 2^{nde} situation d'évaluation (durée 4 h) pendant les mois de janvier et de février de la 2^{nde} année. 	A fixer en établissement	09h	
b) Catégorie 3 : Epreuve ponctuelle pratique (4 h + 30 min de préparation), organisée après les épreuves écrites.	A fixer par les académies pilotes	09h	

E51 – Projet à caractère professionnel (PCP)			
A) Catégories 1, 3.1, 3.2 et 3.3 : Début du PCP (120 heures conseillées) pendant 6 semaines après la deuxième situation d'évaluation de E4.	A fixer en établissement		
B) Catégorie 2 : Production audiovisuelle de 90 heures élaborée en fin de formation.	A fixer en établissement		
C) Catégories 1 et 2 <ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} revue de production (durée cat. 1 : 20 min / cat. 2 : 30 min) après la réalisation des captations ou dans la troisième semaine au plus tard. 2^{ème} revue de production (durée cat. 1 : 20 min / cat. 2 : 30 min) dès le dépôt du PAD. 	A fixer en établissement		
D) Catégories 1, 3.1, 3.2 et 3.3 : Fin du PCP au plus tard avant le début des épreuves écrites.	A fixer en établissement		
E) Catégories 3.4 et 3.5 <ul style="list-style-type: none"> Au moins un mois avant la date de l'épreuve orale, un dossier de production et son support audiovisuel sont remis aux candidats. 	A fixer par les académies pilotes		
F) Catégories 1 et 3 : Epreuve ponctuelle orale (durée cat. 1 : 45 min / cat. 3 : 1 h) après les épreuves écrites.	A fixer par les académies pilotes		
E52 – Environnement économique et juridique du projet (EEJPCP)			
a) Catégories 1 et 3 : Epreuve ponctuelle orale (15 min) après les épreuves écrites.	A fixer par les académies pilotes		
b) Catégorie 2 : CCF, lors de la dernière revue de projet (15 min).	A fixer en établissement		

E6 – Situation en milieu professionnel (SMP)			
a) Catégories 1 et 3 : Epreuve ponctuelle orale <ul style="list-style-type: none"> • Début du ou des stages en milieu professionnel (8 à 10 semaines) ou activités professionnelles à partir du début des épreuves écrites en fin de 1ère année. • Remise par les candidats des rapports de stage ou d'activité professionnelle deux semaines minimum avant le début des épreuves écrites. • Mise à disposition de la commission d'interrogation des rapports de stage ou d'activité professionnelle. • Epreuve ponctuelle orale (30 min) de soutenance après les épreuves écrites. 	A fixer par les académies pilotes		
b) Catégorie 2 : CCF – une situation d'évaluation avant la fin de la période de formation du candidat.	A fixer en établissement		
EF1 – Langue vivante (autre que l'anglais)			
Toutes catégories : Epreuve ponctuelle orale (20 min + 20 min de préparation)	A fixer par les académies pilotes		

Les épreuves orales de langue peuvent être organisées avant les épreuves écrites.

*Pour l'épreuve E1 (CAA) : pas de sortie autorisée avant la fin de la première heure de composition.

**Pour l'épreuve E3 (EEJTES ou PTES) : pas de sortie autorisée avant une heure trente de composition.